FRC 3.26133 26133

CONVENTION NATIONALE

EGALITE — LIBERTE

Case FRC 12718

MOTION

Tendante à faire décréter dans la Constitution, que tous les jeunes citoyens, en état de porter les armes, serviront pendant deux ans dans les armées de la République;

Par Charles-François OUDOT,

Député de la Côte-d'Or.

Imprimée par ordre de la Convention nationale.

Vous n'avez pas réfléchi, mes collègues, en passant à l'ordre du jour sur la proposition que je vous ai faite (1) de décréter constitutionnellement, que chaque citoyen en état de porter les armes servira deux ans dans les armées actives de la République. Je ne puis m'empêcher de vous développer les grands avantages qu'il y auroit, puisque vous ne pouvez vous dispenser de solder une force publique, à faire de vos armées des institutions nationales, et de vous démontrer que ce projet est très-facile à exécuter sans nuire à l'agriculture et aux arts.

S'il est une institution vraiment républicaine, c'est sans doute celle qui auroit pour objet de réunir, pendant un certain espace de

---

(1) Dans la séance du 12 thermidor.

A

temps, les jeunes citoyens sous une discipline commune, sévère e sage, qui, confondant tous les états, toutes les professions, toute les éducations, anéantiroit ces habitudes amollissantes, ces pré jugés de l'éducation particulière, ces préventions de localité l'âpreté & l'ignorance des campagnes, et la sotte présomptio des villes, qui, perfectionnant le développement des facult physiques des jeunes gens, les habitueroit au travail par une vi très-active, très-occupée, dans l'âge le plus dangereux de la vie donneroit le change à leurs passions, les formeroit aux vertus répu blicaines, au respect pour la loi, et à l'obéissance à ceux qui parlen en son nom.

Vous avez envisagé cette proposition comme un simple moyen d vous procurer une force armée; vous avez pensé qu'il y en avoi d'autres plus faciles, et qui présentoient moins d'inconvéniens vous vous êtes rappelé à l'instant les sacrifices auxquels vous ave forcé l'agriculture et les arts par la réquisition du premier âge, e vous avez été effrayés : mais vous n'avez pas réfléchi que dans mo projet il étoit possible d'établir cette force armée de jeunes gens d l'âge de dix-huit à vingt ans, de manière que jamais un père d famille de trois enfans ne puisse être privé de plus d'un enfant à-la fois pendant deux ans.

Vous n'avez pas calculé que la réunion de tous les jeunes gens d 18 à 20 ans ne monteroit pas au plus de 180 à 200,000 homme d'infanterie, ce qui est précisément la quantité que vous avez l projet d'entretenir.

Mais ce n'est pas sous le seul point-de-vue de l'établissement d'un force armée qu'on doit considérer ma proposition, mais comme un institution indispensable d'instruction publique, comme le complé ment de l'éducation virile et civique des citoyens, et de la régéné ration nationale; c'est un moyen d'unir, d'identifier, de consolider de fondre les différentes parties de la République en un seul tou indivisible dans son esprit, dans ses mœurs, comme elle l'est dan son systême de gouvernement; et l'ardent amour de la patrie, e le dévouement à son service, qui résulteroient de cette belle insti tution, si elle étoit soignée comme elle doit l'être, formeroient un puissance politique, un ressort contre lequel l'Europe entièr et tous les peuples de la terre ne pourroient jamais rien opposer et qui seroit enfin la plus infaillible garantie de la durée de la Ré publique.

Les Français veulent la liberté, c'est une chose incontestable; l nation veut aussi la République : mais analysons ce que c'est qu ce vœu pour la liberté et pour la République chez un grand nom bre d'individus, et la différence qu'il peut y avoir entre les moti de l'attachement à la liberté et de l'amour de la République.

Tous, presque tous veulent la liberté ; c'est un sentiment qui ésulte de la haine de la tyrannie royaliste, nobiliaire, religieuse et ristocratique, qui pesoit graduellement en France sur presque outes les têtes depuis tant de siècles. Tous craignent l'oppression, t presque personne ne desire le retour de l'ancien régime : mais e sentiment chez beaucoup d'individus peut n'être produit que ar égoïsme, et ce n'est pas assurément-là le véritable amour de la atrie ; et ceux qui ne veulent la liberté que par un sentiment peronnel, s'accommoderoient facilement de toute espèce de gouverement, pourvu qu'ils y trouvassent des avantages particuliers. ls veulent la République, parce qu'ils redoutent la guerre civile et es troubles qui pourroient amener un nouvel ordre de choses.

Vouloir ainsi la République, certes ce n'est pas assez pour être épublicain : il faut l'aimer indépendamment de soi ; il faut l'aimer arce que c'est le seul gouvernement qui garantisse au peuple a jouissance de ses droits, parce que c'est le seul qui ait pour bjet de rendre les hommes plus sages, plus vertueux, de faire e bonheur du plus grand nombre ; le seul, en un mot, qui assure a prospérité nationale.

L'amour de la République exclut toute idée d'égoïsme : c'est amour de l'humanité et de l'égalité ; c'est, en un mot, le véritable patriotisme.

Nos mœurs ont éprouvé de grands changemens dans la révolution, et les maux que nous avons soufferts sont une sorte d'éducation républicaine. Ils ont détruit une partie de nos préjugés, ils ont changé nos goûts frivoles, ils nous ont donné des habitudes plus raisonnables et plus vigoureuses ; mais si la révolution a opéré ces changemens sur la masse de la Nation, pensez-vous qu'elle ait fait naître cet amour de la patrie chez tous ceux qui vivoient d'abus sous le despotisme, ou même chez tous ceux qui ont été indifférens aux premiers cris de la liberté qui se sont fait entendre en 1789? non, sans doute. Ceux qui ne tressaillirent point de joie à la nouvelle de la prise de la Bastille, ne seront jamais de zélés partisans de la République.

Si outre vos ennemis vous avez donc un si grand nombre d'indifférens, dont vous devez contre-balancer l'apathie, c'est sur la jeunesse que vous devez fonder vos espérances pour le maintien du gouvernement républicain. C'est cette jeunesse si naturellement enthousiaste de la liberté, de la justice, de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau et honnête, que vous devez vous empresser d'instruire et de pénétrer des véritables principes ; c'est elle qui, intéressée au rétablissement et à l'amélioration de ce gouvernement, saura le défendre de toute atteinte aussitôt que vous lui en aurez donné les moyens.

Pensez-vous que vos écoles primaires, vos livres élémentaires, vos cours publics, et vos écoles centrales, puissent suffire pour changer les vices de l'ancienne manière d'élever les enfans, pour corriger ces défauts de l'éducation particulière, frapper de ridicule la mollesse et l'orgueil de celle du riche, faire connoître la dignité de l'homme et l'égalité de ses droits au fils timide de l'homme indigent et obscur ? Pensez-vous que vous puissiez leur faire comprendre aux uns et aux autres ce que c'est que l'égalité, si vous ne leur en donnez pas des leçons-pratiques, en les assujétissant à un régime commun pendant un certain espace de temps ?

Comment vos jeunes gens connoîtront-ils les hommes et la manière de se conduire avec eux; comment pourront-ils apprécier les douceurs de cette fraternité qui allège tous les maux, qui double tous les plaisirs, toutes les jouissances, toutes les consolations, parce qu'on les éprouve en commun, si vous ne les faites pas vivre ensemble sous le régime exact de l'égalité ? C'est-là qu'ils formeront, d'après les convenances naturelles de leurs caractères, des liaisons que rien ne pourra détruire, et les charmes de l'amitié contribueront à effacer tout-à-fait les lignes de démarcation qui classoient si puérilement les hommes avant la révolution.

Croyez-vous pouvoir bien convaincre les hommes par des définitions et par des discours, de la nécessité de respecter les droits d'autrui et d'obéir religieusement à la loi pour être vraiment libre, si vous ne les accoutumez par une discipline sévère à en contracter l'habitude ? Ceux qui ne l'ont pas, cette habitude, sont des parties hétérogènes dans une République; ils ne peuvent qu'y causer du désordre, et on ne peut l'acquérir qu'au moyen de l'institution que je propose: car l'éducation est toute en actions et dans l'expérience; celle qui ne consiste qu'en précepte et en discours est nulle.

Vous n'avez point d'établissement de gymnastique: l'institution que je vous propose en est une; elle vous garantit que tous les citoyens sauront désormais se servir avec avantage de leurs armes, coucher sur la dure, bivouaquer, éviter par adresse un danger, nager, et braver l'intempérie des saisons.

Vous ne voulez pas sans doute que vos armées permanentes ne soient occupées que de l'exercice militaire, et que, comme celles du régime royal, elles croupissent dans une oisiveté pernicieuse aux mœurs et destructive de la santé.

Vous aurez une force armée, vous devez l'occuper sans cesse pour qu'elle ne se corrompe pas. Eh bien! vous l'occuperez de sa propre instruction, et de compléter son éducation virile et civique.

Si vous privez l'agriculteur ou l'artiste d'un de ses fils pendant deux ans, vous le lui rendez plus fort, plus actif, plus instruit, et plus capable de servir la patrie.

Vous pouvez disposer les garnisons de telle manière que les bataillons qui sortiront de chaque département, seront partagés pour aller en habiter quatre autres; de sorte qu'après une révolution de vingt ans, il y aura, dans chacun de ces arrondissemens, des hommes qui auront résidé dans toutes les parties de la République.

D'un autre côté, on pourroit accorder cinq jours par décade aux individus composant l'armée, pour travailler au métier qu'ils devront avoir appris aux termes de la Constitution; les cinq autres seront employés aux services militaires, gymnastiques, et aux instructions.

Il me semble qu'il résulteroit de cette communication continuelle entre toutes les parties de la République, des avantages infiniment précieux pour les progrès des arts et la formation de l'esprit national et républicain.

Enfin, le mode d'établissement de force armée que je propose, vous en procure une dépourvue de toute ambition et de toute prétention à l'influence militaire, et toujours parfaitement obéissante.

Il me reste à répondre aux objections relatives à l'exécution.

On prétend qu'il est impossible de subvenir aux frais de l'entretien d'une levée annuelle de tous les jeunes gens qui auront atteint, à une certaine époque de l'année, dix-huit ans.

J'observe que la réquisition de 1793, qui comprenoit tous ceux qui avoient de dix-huit jusqu'à vingt-cinq, c'est-à-dire, les hommes nés pendant sept années consécutives, n'a produit qu'environ sept cent mille hommes, et que n'ayant à-la-fois que ceux nés pendant deux ans, vous n'en aurez pas plus de deux cent mille; ce qui est à-peu-près, comme je l'ai déja dit, la quantité que vous voulez avoir en activité.

D'un autre côté, on suppose que ce seroit priver l'agriculture et les arts d'un trop grand nombre de bras: je réponds d'abord que c'est le même nombre que celui proposé par votre commission des onze, pour former votre infanterie.

Quant à l'inconvénient d'ôter à un père de famille plusieurs enfans à-la-fois, dont le travail lui seroit nécessaire, vous pouvez régler, comme je l'ai annoncé, que le père qui aura trois enfans mâles qui se suivront d'année à autre, ne sera astreint à envoyer en même-temps qu'un seul de ses enfans: alors le premier sortira de la maison paternelle à dix-sept ans, et y rentrera à dix-neuf; le second sortira à dix-huit, et rentrera à vingt; le troisième à dix-neuf, et rentrera à vingt et un.

Le père qui a quatre enfans et plus, peut en envoyer deux, mais il est clair qu'il ne sera contraint d'en céder un plus grand nombre. Ainsi, les deux objections principales résultantes des frais et de l'inconvénient de priver les citoyens d'un trop grand nombre d'enfans à-la-fois, sont anéanties. Il ne m'appartient pas d'entrer dans de plus grands détails: il suffit d'avoir énoncé d'une manière intelligible mon Opinion; d'autres la développeront davantage, s'ils la jugent utile.

Je dois ajouter seulement que je ne crois pas que vous puissiez jamais obtenir les changemens dans vos mœurs, qui sont indispensables pour le maintien de la République, si vous n'adoptez pas l'institution que je vous propose ou quelque chose de semblable, comme par exemple celle qui existe en Suisse, et sans cela je suis convaincu que vous n'aurez dans votre armée qu'une aristocratie militaire qui dominera ou renversera votre gouvernement.

Je demande le renvoi de ma proposition à la commission des onze.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. Thermidor, an 3.